

Romilly-sur-Seine

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N°26-156

**OBJET : INSCRIPTION AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

Le Maire de ROMILLY-SUR-SEINE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le Décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux,

Vu l'arrêté municipal n°22-0039 du 1^{er} février 2022, portant détermination des Lignes Directrices de Gestion des Ressources Humaines,

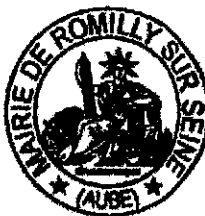
ARRETE

ARTICLE 1 : Sont inscrits au tableau annuel d'avancement au grade de Rédacteur principal de 1^{ère} classe, les agents dont les noms suivent :

- BAZIN Laurie
- SILIPHAYBOUNE Nya

ARTICLE 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube.

Fait à ROMILLY-SUR-SEINE, le 8 Juin 2026



Pour le Maire et par délégation,
La 1^{ère} Conseillère Municipale
Déléguee aux Ressources Humaines,

Dominique BEAUJEAN



Romilly-sur-Seine

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N°26-155

**OBJET : INSCRIPTION AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'INGENIEUR PRINCIPAL
AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

Le Maire de ROMILLY-SUR-SEINE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le Décret n°2016-201 du 26 février 2016, portant statut particulier du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux,

Vu l'arrêté municipal n°22-0039 du 1^{er} février 2022, portant détermination des Lignes Directrices de Gestion des Ressources Humaines,

ARRETE

ARTICLE 1 : Est inscrit au tableau annuel d'avancement au grade d'Ingénieur principal, l'agent dont le nom suit :

- FEVRE Xavier

ARTICLE 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube.

Fait à ROMILLY-SUR-SEINE, le 8 Juin 2026



Pour le Maire et par délégation,
La 1^{ère} Conseillère Municipale
Déléguée aux Ressources Humaines,

Dominique BEAUJEAN



Romilly-sur-Seine

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N°26-159

**OBJET : INSCRIPTION AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE DE BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL
AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

Le Maire de ROMILLY-SUR-SEINE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le Décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de police municipale,

Vu l'arrêté municipal n°22-0039 du 1^{er} février 2022, portant détermination des Lignes Directrices de Gestion des Ressources Humaines,

ARRETE

ARTICLE 1 : Est inscrit au tableau annuel d'avancement au grade de Brigadier-Chef principal, l'agent dont le nom suit :

- JOLY Cyril

ARTICLE 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube.

Fait à ROMILLY-SUR-SEINE, le 8 Juin 2026



Pour le Maire et par délégation,
La 1^{ère} Conseillère Municipale
Délégée aux Ressources Humaines,

Dominique BEAUJEAN



Romilly-sur-Seine

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N°26-160

**OBJET : INSCRIPTION AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL
AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

Le Maire de ROMILLY-SUR-SEINE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le Décret n°88-547 du 6 mai 1988, portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'arrêté municipal n°22-0039 du 1^{er} février 2022, portant détermination des Lignes Directrices de Gestion des Ressources Humaines,

ARRETE

ARTICLE 1 : Est inscrit au tableau annuel d'avancement au grade de Brigadier-Chef principal, l'agent dont le nom suit :

- CONDAMINET Hervé

ARTICLE 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube.

Fait à ROMILLY-SUR-SEINE, le 8 Juin 2026



Pour le Maire et par délégation,
La 1^{ère} Conseillère Municipale
Déléguee aux Ressources Humaines,

Dominique BEAUJEAN



Romilly-sur-Seine

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N°26-158

**OBJET : INSCRIPTION AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

Le Maire de ROMILLY-SUR-SEINE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le Décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux,

Vu l'arrêté municipal n°22-0039 du 1^{er} février 2022, portant détermination des Lignes Directrices de Gestion des Ressources Humaines,

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont inscrits au tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, les agents dont les noms suivent :

- MAURISSAT Laëtitia
- MANAIA Matthieu
- RIVIERE Vivien
- VAUGIRARD Vincent

ARTICLE 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube.

Fait à ROMILLY-SUR-SEINE, le 8 Juin 2026



Pour le Maire et par délégation,
La 1^{ère} Conseillère Municipale
Déléguée aux Ressources Humaines,

Dominique BEAUJEAN



Romilly-sur-Seine

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N°26-170

**OBJET : INSCRIPTION AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

Le Maire de ROMILLY-SUR-SEINE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints territoriaux d'animation,

Vu l'arrêté municipal n°22-0039 du 1^{er} février 2022, portant détermination des Lignes Directrices de Gestion des Ressources Humaines,

ARRETE

ARTICLE 1 : Est inscrit au tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, l'agent dont le nom suit :

- JUIGNET Axel

ARTICLE 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube.

Fait à ROMILLY-SUR-SEINE, le 8 Juin 2026



Pour le Maire et par délégation,
La 1^{ère} Conseillère Municipale
Déléguée aux Ressources Humaines

Dominique BEAUJEAN.



Romilly-sur-Seine

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N°26-157

**OBJET : INSCRIPTION AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

Le Maire de ROMILLY-SUR-SEINE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le Décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux,

Vu l'arrêté municipal n°22-0039 du 1^{er} février 2022, portant détermination des Lignes Directrices de Gestion des Ressources Humaines,

ARRETE

ARTICLE 1 : Est inscrit au tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, l'agent dont le nom suit :

- DESPLAS Cassandra

ARTICLE 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube.

Fait à ROMILLY-SUR-SEINE, le 8 Juin 2026



Pour le Maire et par délégation,
La 1^{ère} Conseillère Municipale
Déléguée aux Ressources Humaines,

Dominique BEAUJEAN



Romilly-sur-Seine

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N°26-227

**OBJET : INSCRIPTION AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

Le Maire de ROMILLY-SUR-SEINE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes territoriaux d'animation,

Vu l'arrêté municipal n°22-0039 du 1^{er} février 2022, portant détermination des Lignes Directrices de Gestion des Ressources Humaines,

ARRETE

ARTICLE 1 : Est inscrit au tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, l'agent dont le nom suit :

- KELLER Magali

ARTICLE 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube.

Fait à ROMILLY-SUR-SEINE, le 23 juillet 2026



Le Maire,
Adam DA MOTA

Signé par Dominique BEAUJEAN (COMMUNE
DE ROMILLY SUR-SEINE),
Par Délégation du Maire,
Le 1er Conseiller Municipal Délégué
le 26/07/2026 à 12:01:42
Ref:11466273-17316251-1-D